

## AVIS SUR LES SERVICES D'AMARRES (S-2)

---

EN VIGUEUR LE 4 JANVIER 2024

COLONNE I	COLONNE II
Art. Description	Taux (\$)
1. Services d'amarres des navires au quai Marcel-Dionne	
a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire	
i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00 .....	1 899,92
ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés.....	2 344,58
b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures)	
i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00 .....	596,56 \$ / heure
ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés.....	894,82 \$ / heure
2. Services d'amarres des navires de croisière au quai de Bagotville	
a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire d'une longueur	
i) de moins de 175 mètres.....	2 231,28
ii) de 175 mètres à 200 mètres .....	2 552,12
iii) de plus de 200 mètres .....	2 887,54
b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures).....	720,71 \$ / heure